

nom des adhérents le travail que fournit Monsieur Philippe FONQUERNIE et le Président aimerait que ceux qui pratiquent l'informatique apportent leur pierre à l'édifice.

Le président rappelle qu'au cours de l'année 2021, nous avons fait un séminaire à Sarniguet, du Comité directeur, qui a confirmé notre gouvernance. A cette occasion, nous avons proposé pour être honoré par les Gloires du sport, Monsieur Stéphane LECAT nage en eau libre, ainsi que le relais du 4 X 100m, médaille d'or aux Jeux Olympiques de Londres avec :

- Yannick AGNEL Alain BERNARD
- Fabien GILOT Clément LEFERT
- Amaury LEVEAUX Jérémy STRAVIUS

Le président a eu une demande d'inscription d'une motion pour l'assemblée générale :

Alain Sumeire

Le 27 Octobre 2022

A : Comité Directeur Amicale des Internationaux de Natation – AIFN

17, rue du Château – 65390 Sarniguet

Via email Monsieur Marc de Herdt, Président – aifnmdh@hotmail.com

Objet : Motion à l'effet de lutter contre les actes de pédophilie dans le milieu de la Natation Française perpétrés sur des jeunes filles mineures au cours de ces 50 dernières années – AG de l'AIFN du 7 Décembre 2022

« Je soussigné, Alain Sumeire, né le 26 Mai 1949 ancien international de natation et présélectionné JO Munich 1972, à jour de ses cotisations AIFN, demande au Comité Directeur de l'AIFN de prendre des dispositions contre les actes de pédophilie commis au cours de ces 50 dernières années sur des jeunes filles mineures, par des individuels, « acteurs » de clubs, associations, Fédération dans le domaine de la Natation tels » :

- Entraîneurs et co ou sous entraîneurs
- Anciens nageurs
- Dirigeants
- Juges ou cadres

J'ai eu à dénoncer au cours de ces dernières années les actes ignobles commis par un entraîneur envers 2 jeunes filles de ma famille lors de leur séjour à Font Romeu, 8 autres jeunes filles étaient incriminées dont le résultat immédiat a été la destruction de leurs carrières sportives.

Disposant d'un « certain » nombre de noms, j'affirme ici que je ne les dénoncerai pas mais je demande cependant aujourd'hui :

- **À ce que ces délinquants se démettent par eux même de leur inscription dans l'annuaire de l'AIFN**
- **Que toutes les jeunes filles qui se sont vues « abuser » aux cours des 50 dernières années (oublier les délais de Droit de la prescription) écrivent à l'AIFN avec copie si elles le souhaitent à la FFN, réseaux sociaux, médias de l'Equipe**

Cette motion ne prend pas en compte les affaires montées de toutes pièces dont nous avons eu connaissance au cours de ces deux dernières années envers un jeune nageur dont la Justice n'a pas eu à se prononcer à ce jour.

Alain Sumeire

Alpes Maritimes et Floride

(Tel: +33 603 934 960 – E-mail : asumeire@aol.com)

Une discussion s'engage avec les membres présents. Il est décidé collectivement de rajouter dans le PV de l'assemblée générale, que la motion ne se limite pas à dénoncer des actes sexuels sur mineurs, mais également tout acte de violence, harcèlement moral et sexuel, homophobe et pour la parité de genre et de différence.

Le président informe l'assemblée qu'il souhaite que les adhérents voulant assister aux jeux olympiques de 2024, doivent impérativement s'inscrire au tirage au sort de la billetterie des jeux olympiques : <https://tickets.paris2024.org/>

Monsieur Patrick DELEAVAL propose de faire le lien avec Madame Odile PETIT en charge du suivi des athlètes de haut niveau au sein de la FFN, afin de réfléchir à la mise en place d'un dispositif permettant au plus grand nombre d'adhérer à l'AIFN et notamment auprès de nos internationaux.

Rapport Financiers

En préambule, deux éléments marquants sont à signaler :

- L'organisation d'un séminaire
- La refonte complète du site internet

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement (frais bancaires, frais de missions et de transport, réunions statutaires, fournitures et matériel, frais postaux et cotisation FISF) restent en augmentation : 3 917€ en 2020 contre 3075€ en 2020 (+27%).

Le coût global du séminaire s'est élevé à 16 305€.

Le coût du site internet pour l'année 2021 est de 8 868€ qui se décompose comme suit :

- Création installation : 7 956€
- Aide à la prise en main : 336€
- Abonnement et maintenance : 576€

Notre amicale continue d'honorer ses défunts en envoyant des gerbes aux obsèques. Ce poste est, bien sûr, variable en fonction des années. Les frais bancaires peuvent être réduits en supprimant un compte bancaire dont les frais sont coûteux au regard du peu d'opérations du compte.

RECETTES

Le montant des cotisations s'élève à 2 240€.

Le nombre de cotisations est en légère augmentation : 69 en 2021 contre 65 en 2020.

CONCLUSION

La situation financière et la gestion de l'association sont saines et permettent d'assurer la continuité de l'activité.

Il est envisagé de n'avoir plus qu'un compte bancaire et en profiter pour changer de banque afin de diminuer les frais bancaires.

Plus de question. Rapports adoptés.

Fin de l'Assemblée générale à 17h.